

Jules Komlanvi Délali AGBOH
Nous a quittés

RIP



JUSTICE:

LES EXCÈS DE L'AFFAIRE D'ESCROQUERIE INTERNATIONALE

POLITIQUE

P.2

**Clash au conclave CST-AEC :
Sous les mots, une
vraie divergence
de fond**

INVITÉ SPÉCIAL

PP.6,7

**M. Alberto OLYMPIO, président
du Parti des Togolais:**

**«Le peuple togolais
est mature, on ne peut
pas le duper. Il saura
faire le bon choix le
moment venu».**

Eco/SOCIAL

P.8

**Programme de soutien
aux microprojets
communautaires :**

**15 microprojets
réalisés en 2013
pour un montant de
1.325.000.000 FCFA**



P.4

Le Togo n'a pas de prisonnier politique



Editorial

Infos N°117 | du 28 Août au 09 Sept 2014

✶ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

POUR DÉLA, J'ACCUSE !

Le 20 août dernier, Jules Komlanvi Délali AGBOH, l'un de nos collaborateurs décédait laissant derrière lui une veuve inconsolable, une innocente petite fille de cinq (5) ans et un grand vide au sein de la rédaction de FOCUS INFOS. Agé d'à peine trente-huit (38) ans et apprécié de tous, il fut l'un des premiers à collaborer au journal, surtout l'un des plus disponibles et dynamiques. « Un fidèle » s'il y a un mot qui devait résumer qui il fut pour l'organe. Ceux qui croient en Dieu, fatalistes, diront qu'« Il a donné ; Il a repris ». D'autres, plus philosophes estimeront que la mort fait partie de la vie : tous les êtres humains dès leur naissance, savent que c'est une étape à laquelle nul n'échappera. Tout cela est sans doute vrai et devant notre impuissance, nous ne pouvons qu'invoquer l'espérance. Celle qui nous donne la force parce que nous projetant dans l'au-delà pour souhaiter que DELA y repose en paix ; loin des contingences et des turpitudes de ce monde.

Mais la foi en une vie meilleure après la mort, l'irrationnel dans lequel celle-ci nous fait baigner ne saurait nous exonérer de nous interroger. Là pour le coup, sur des questions bien rationnelles. Comment expliquer par exemple qu'un patient, hospitalisé pendant plus de six (6) jours n'ait reçu la visite d'aucun médecin ? Que pendant tout ce temps, il n'ait eu de soins que douze (12) sérums intraveineux à base de glucose et qu'aucune analyse médicale ne lui a été prescrite ou demandée ?

Pourtant, l'état dans lequel DELA est arrivé au CHU laissait présumer de la gravité de son état et aurait dû interpeller l'équipe médicale : yeux jaunis, ventre ballonné, pieds enflés, corps tuméfiés etc. Autant de signes que n'importe qui, même sans aucune notion de médecine, aurait vus comme l'expression d'une pathologie nécessitant de diligents soins.

J'accuse donc le CHU Campus d'être le grand responsable du décès de notre collaborateur pour avoir fait preuve de négligence et de laxisme ; comportements intolérables dans ce cadre censé soigner et sauver des vies.

Pas que responsable. J'accuse le CHU Campus d'être coupable de n'avoir pas soigné DELA en lui prodiguant les soins dont il avait besoin ; et de n'avoir pas fait tout ce qui était possible pour le guérir.

Nous ne sommes pas dupes : les responsables de ces successions de comportements scandaleux ayant conduit au décès de notre collaborateur ne seront jamais punis. Une procédure judiciaire n'a quasiment aucune chance de prospérer non plus. Mais nous sommes convaincus que le cri de cœur et de révolte de toutes les familles meurtries par le décès presque évitable de leurs proches, finiront peut être un jour, par réveiller un semblant de professionnalisme chez le soi-disant personnel médical de ce CHU. Car le plus insupportable, est ce sentiment de « je-m'en-foutisme » qui le caractérise, de l'admission du patient jusqu'à son décès, y compris lors de la récupération du corps. Certes, les professionnels des hôpitaux, pour des raisons évidentes, doivent éviter de s'attacher aux patients. Mais il est inacceptable qu'ils fassent preuve d'autant d'indifférence.

Clash au conclave CST-AEC :

✶ Ayi D'ALMEIDA

Sous les mots, une vraie divergence de fond

Malgré les tentatives du président du Nouvel Engagement Togolais (NET), Gerry Taama de le nier, et celles du vice-président de l'Alliance Nationale pour la Changement (ANC), Patrick Lawson de les relativiser, il y a bien eu des échanges plus que virils entre certains participants au conclave réunissant depuis plusieurs jours une délégation du Collectif Sauvons le Togo (CST) et une de la coalition Arc-En-Ciel (AEC), à l'hôtel Novela Star, situé en bordure de mer dans la banlieue sud de Lomé. Ils ont provoqué un clash, entraînant des départs-retours et plusieurs suspensions de séances. Si les travaux ont depuis repris, la tension reste palpable. Bien plus, la probabilité que cette rencontre soit un nouveau marché de dupes entre opposants n'est forte, tellement les divergences entre les deux blocs sont fondamentales.

Pour l'AEC, l'objectif primordial de ce conclave devrait être de créer les conditions pour obtenir les réformes avant l'élection présidentielle de l'année prochaine. Il s'agit de mener la réflexion sur les actions susceptibles de permettre d'atteindre cet objectif mais également sur la manière de mutualiser les moyens des différentes composantes de l'opposition. En effet, au sein de cette coalition on est convaincu que la lecture d'une nouvelle loi est encore possible même si le temps semble joué contre cela. On multiplie pour cela les plaidoyers auprès des amis et partenaires du Togo, les lobbyings auprès de certains adversaires politiques, sur la nécessité de ces réformes et le gain que chaque partie pourrait en tirer. La coalition est d'ailleurs prête à des concessions publiques pour faire avancer par exemple la question de la limitation du mandat présidentiel. Sur l'échelle des priorités, les réformes viennent donc avant la problématique de la candidature unique qui deviendrait d'ailleurs sans objet selon un cadre de la coalition, si les réformes aboutissaient puisqu'elles consacraient alors une élection à deux tours. Dans ce cas de figure, chaque candidat pourrait défendre ses propres couleurs lors du premier tour avant un éventuel rassemblement autour de celui qui est le mieux placé pour le deuxième.

Pendant ce temps, au CST même si officiellement on tient toujours aux réformes, il semble qu'on ait acté qu'elle n'aurait pas lieu et le Collectif prépare déjà l'étape suivante



: l'élection présidentielle, ne voulant pas perdre du temps et de l'énergie dans des revendications stériles qui n'aboutiraient sans doute pas. C'est ce qui explique le maintien et l'amplification de la tournée de Jean-Pierre FABRE, qui se présente lui-même comme le candidat naturel de l'opposition mettant en avant le score obtenu par son parti lors des dernières législatives. Mais également l'envoi avec une rare diligence des noms des représentants de l'ANC-ADDI à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), officiellement à titre conservatoire. Et surtout le moins d'entrain et de verve quasi inhabituels du CST à réclamer les réformes avant les élections. En réalité, il s'agit pour FABRE et ses amis, à travers le conclave, de consacrer le caractère incontournable de la candidature unique qui ne saurait être que la sienne. Cette lecture différente du but même des assises, est la raison fondamentale du clash. Le CST ayant vite compris que son schéma aurait beaucoup de mal à s'imposer, a

donc choisi les invectives avec en première ligne son « tonton flingueur », Abass KABOUA connu pour ne pas faire ni dans la dentelle ni dans la flexion.

MODERATION :

Au-delà des questions de réformes, il y a de profondes divergences entre les regroupements quant aux fondamentaux sur lesquels ils sont bâtis ainsi que leur approche du combat politique. On se rappelle de la sortie de Mme Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON sur laquelle les proches du CST sont tombés opportunément et à bras raccourcis dans des mots peu amènes, pour avoir simplement évoqué la possibilité d'un troisième mandat du Président de la République, sur la base d'un accord politique y compris au Parlement. Validant ainsi une nouvelle candidature qui, de toutes les façons, n'est empêchée par aucun texte à ce jour. De fait, AEC fonde sa démarche politique sur les négociations, les discussions et les compromis, en recourant si nécessaire à la

pression de la rue. Tout le contraire du CST qui avait toujours refusé le dialogue, maintenant que seule la rue pouvait faire changer les choses. Ce refus du compromis a fait perdre du temps et davantage à l'opposition, dans sa quête de réformes. Malgré que la principale formation qui la constitue et son leader aient semblé rebiffé, ils n'arrivent pas totalement à se départir d'une posture qui non seulement a montré ses limites criardes, mais plus graves, a démontré qu'elle pouvait être nuisible à la cause prétendument défendue. C'est ainsi que l'opposition de Jean-Pierre FABRE et de son parti à accepter l'écriture d'une disposition transitoire rappelant simplement la non rétroactivité de la loi constitutionnelle sur la limitation du mandat présidentiel, a fait capoter la réforme. Et envoyer au calendrier grec une autre revendication qui leur était pourtant concédée par le pouvoir : l'élection du président de la République à un scrutin uninominal à deux tours.

Miss Togo

**Qui des 22 finalistes
réalisera son rêve ?**



**Grande finale le 30 août
au Palais des Congrès de Lomé**



Entrées : 10 000 F - 15 000 F, réservation : 25 000 F



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

Justice/ les excès de l'affaire d'escroquerie internationale : Le Togo n'a pas de prisonnier politique

✉ Ayi D'ALMEIDA

L'inextricable et hyper médiatique affaire d'escroquerie a connu un énième développement la semaine dernière avec le placement sous mandat de dépôt avec transfèrement à Tsévié, de l'ancien ministre de l'Administration Territoriale Pascal BODJONA. Celui-ci se retrouve de nouveau sous les verrous après les sept mois précédemment passés dans les locaux de la Gendarmerie Nationale dans un régime de faveur.

Bien évidemment, c'est un drame humain aussi bien pour monsieur BODJONA lui-même que pour sa famille ; l'incarcération ne pouvant constituer que des moments d'épreuve et de souffrance pour celui qui la vit comme pour son entourage. Surtout que pour cette fois, le cadre moins éprouvant de la Gendarmerie Nationale a laissé place à celui plus austère et plus invivable de la capitale de la région maritime. Ceci peut donc expliquer les écarts de langage, les invectives, les propos outranciers et parfois proprement aberrants de certains proches de l'inculpé, qui s'en prennent vertement au Président de la République, à l'institution judiciaire ainsi qu'à tous ceux qui, peu ou prou, à leurs yeux, sont la source de leur malheur ou ne manifestent pas suffisamment selon eux, leur compassion ou soutien.

On peut tout aussi comprendre et relativiser les sorties énergiques de ses nombreux avocats, dénonçant avec véhémence la procédure ouverte contre leur client et campant « les scandalisés ». Pour une raison simple : ils sont finalement dans leur rôle et dans le jeu judiciaire, c'est le moins qu'on puisse attendre d'eux. En effet, voir un défenseur se féliciter d'une décision non favorable à son client relève presque d'une vue d'esprit. Si donc l'émotion des uns et le jeu de rôle des autres fondent leurs déclarations, tous ont franchi une ligne qu'ils n'auraient pas du en clamant à la suite de l'intéressé lui-même, que ce dernier était un prisonnier politique. Car là, le rationnel semble avoir quitté les esprits ; le ridicule s'en ajoutant à l'ordurier.

Pour tout dire, donner cette qualité à l'ancien responsable des Affaires Politiques du Rassemblement du Peuple Togolais (R.P.T.) constitue une véritable offense à tous ces Togolais qui ont souffert dans leur chair et dans leur âme, ont été embastillés et subi des traitements inhumains et dégradants à un moment de notre histoire commune, à des époques parmi les plus sombres de notre pays, pour avoir (et parfois pour n'avoir même pas) émis des idées ou opinions considérées comme

subversives simplement parce que ne s'inscrivant pas dans la logique de la pensée unique en cours. Personne de bonne foi ne peut valablement arguer que nous sommes dans ce cas de figure avec cette affaire. En l'occurrence, il s'agit d'un dossier d'escroquerie dans laquelle Pascal BODJONA est soupçonné de trafic d'influence, d'avoir profité de sa position pour utiliser les attributs de l'Etat afin de crédibiliser l'opération délictueuse. La-t-il réellement fait ou quel a été son rôle ? C'est à la justice de l'établir et jusqu'à ce qu'une cour le condamne définitivement, il est resté présumé innocent. Mais on est loin, très loin d'un harcèlement judiciaire à cause de convictions politiques.

LA STRATEGIE EN QUESTION:

Depuis le début de cette affaire, l'ont peut s'interroger sur la pertinence des choix opérés par l'ancien ministre ou ses conseillers, officiels ou pas. D'abord la surmédiatisation. On connaît le goût immodéré de monsieur BODJONA pour la communication et sa conviction visiblement erronée que la presse est omnipotente, au point d'en faire sa principale arme. Ce qui explique ce contraste saisissant entre d'une part une présumée victime, monsieur Abass El YOUSSEF, et ses avocats, s'étalant avec parcimonie sur le dossier, visiblement sûrs de leur bon droit et de leur fait, une justice peu diserte, enfermée il est vrai dans le principe du secret de l'instruction et du droit de réserve ; et d'autre part un présumé complice qui inonde les médias comme s'il s'agissait d'un écran de fumée destiné à cacher l'essentiel. Et l'essentiel est de savoir s'il a joué un rôle dans l'affaire d'escroquerie et le cas échéant, qu'a-t-il été ? A tel point qu'aujourd'hui, beaucoup qui prennent du recul par rapport au dossier et ne sont pas pris par l'emballage médiatique, qui accordaient le bénéfice du doute à l'ancien ministre, se disent que derrière un tel excès de communication médiatique, il y a forcément quelque chose à gratter ; et donc de cachée. Ensuite le refus du débat de fond.

A ce jour, aucun magistrat n'a pu entendre l'ancien ambassadeur aux Etats-Unis sur le fond de l'affaire. L'opinion qui est inondée de démonstrations juridiques avec les dispositions du Code de procédure pénale, n'a jamais, à aucun moment, été située sur les faits, les relations éventuelles entre l'ancien ministre et les autres inculpés ; en somme sa version des faits. Il ne s'agit pas de dénier à un justiciable le droit d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition pour se défendre et se sortir d'une situation. Encore moins lui contester la légitimité à réclamer le respect de ses droits fondamentaux. C'est simplement que cette stratégie donne l'impression que la défense veut absolument éviter le fond par peur que la boîte de Pandore ne soit ouverte qui ferait écrouler le bel édifice bâti devant l'opinion sur l'idée que le dossier est vide.

Au surplus, elle est politiquement insoutenable pour quelqu'un qui prétend aujourd'hui vouloir incarner une autre voie : comment être crédible dans cette posture s'il n'y a pas un dialogue franc avec l'opinion sur le fond de l'affaire.

POLITISATION ET PRESSION:

Dans l'entourage de monsieur BODJONA, on évoque l'instrumentalisation de la justice pour expliquer cette surmédiatisation et on qualifie l'affaire de politique. Mais on peut relever pour les trouver curieux la disparition de PV d'audition dans le cadre de cette affaire, le cambriolage du cabinet des avocats du plaignant, la corruption de magistrats pour polluer le dossier ou prononcer des décisions favorables, les tentatives de subordination de témoin etc. Comment nommer ces actes ? L'instrumentalisation n'est-elle pas également dans la campagne médiatique excessive, empêchant le cours serein de la justice ? Et que dire de ces « manifestations spontanées », y compris jusqu'au sein même du Palais de Justice, sous prétexte que la justice est rendue au nom du peuple en omettant de préciser que ce n'est pas une justice populaire rendue par la rue mais par des professionnels ou le



cas échéant des jurés désignés ? Un tribunal n'a jamais été le lieu indiqué pour des manifestations, fussent-elles spontanées. En réalité, l'affaire a des aspects politiques pour trois raisons. Elle l'est d'abord parce qu'elle met en cause un homme politique ayant occupé de hautes fonctions de l'Etat. Ensuite parce que des attributs de l'Etat auraient servi à la commission de l'acte incriminé. Enfin parce que certains des avocats choisis sont engagés dans une lutte politique, y compris pour la conquête du pouvoir. A ce titre et avec le mélange de genres qui a caractérisé leurs actions depuis plusieurs mois, ils font nécessairement et délibérément une confusion entre leur devoir d'assurer

une défense à leur client et leur volonté de faire triompher leur cause politique. A ce jeu, c'est leur client qui perd tout simplement parce que plus l'affaire traîne et la situation s'envenime, mieux cela sert leur combat qui se nourrit aussi de tout ce qui s'apparente à la division au sein du pouvoir en place. En clair, certains des avocats n'ont pas intérêt à une clôture rapide de ce dossier quelle qu'en soit l'issue et mise sur le pourrissement y compris dans le choix stratégique. L'un d'entre eux n'a-t-il pas d'ailleurs exprimé sa satisfaction à la première arrestation de monsieur BODJONA, confiant : « C'est une bonne nouvelle. Tout ce qui peut fragiliser le pouvoir, on prend. »

AVIS DE DECES

- Togbui Odjima KALIPE III, Chef du Canton de Vogan
- M. AGBOH Ahouélé Paul Agent technique de santé à la retraite
- La famille N'SOUGAN-ASSOGBA de Vogan
- Veuve NADOR Ayélé Epouse AGBOH et sa fille
- Le Directeur et le personnel du journal FOCUS INFOS

Ont la profonde douleur d'annoncer le décès de :



Jules Komlanvi Délali AGBOH
Employé à FOCUS INFOS

Survenu le 20/08/2014 au CHU-CAMPUS à l'âge de 38 ans

PROGRAMME

- Jeudi 28 Août 2014
- 19h00 : Messe veillée en l'église Ste Marie-Reine du Monde-Bè
- Vendredi 29 Août 2014
- 06H00 : Exposition du corps au foyer paroissial Marie Reine du Monde de Bè
- 8h30 : Levée du corps
- 09H00 : Messe d'enterrement en la même église suivie de l'inhumation au cimetière de Bè Kpota
- Les salutations d'usage seront reçues au cimetière
- Samedi 30 Août 2014
- 6H00 : Messe de requiem en la même église

ORDONNANCE N° 2584/14

Nous **Awoulmère K. NAYO**, Président du Tribunal de Première Instance de Lomé ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

Vu les dispositions de l'article 58 du code de procédure civile ;

- Désignons le Journal « FOCUS INFOS » aux fins d'insertion d'une assignation destinée au sieur WESSEKE Stéphane ;

- Autorisons la requérante à y faire insérer l'assignation en contestation de saisie destinée à ce dernier ;

- Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté ;

Fait en notre Cabinet à Lomé, le 25 AOUT 2014

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

(Signature)
Awoulmère K. NAYO

- POUR -

Attendu que par exploit en date du 18 juillet 2014, la requérante a reçu un acte de dénonciation d'une saisie-attribution pratiquée sur ses comptes bancaires les 16 et 17 juillet 2014 par le requis ;

Attendu que cette saisie a été pratiquée en violation flagrante de la loi et mérite mainlevée pure et simple ;

En effet,

Attendu que l'acte de saisie tout comme son exploit de dénonciation sont nuls et de nul effet ;

Attendu qu'en effet, la validité d'un acte de saisie dépend avant tout de sa conformité aux exigences de l'article 157 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

Qu'il résulte de ce texte que : « Le créancier procède à la saisie par un acte signifié au tiers par l'huissier ou l'agent d'exécution.

Cet acte contient à peine de nullité

D) l'indication des noms, prénoms et domiciles des débiteur et créancier ou, s'il s'agit de personnes morales, de leurs formes dénomination et siège social » ;

Attendu que ces mentions n'ont pas été respectées ;

Attendu d'abord que l'acte de saisie en cause ne contient nulle part l'adresse du prétendu créancier saisissant ;

Qu'il est juste mentionné à l'entête de l'acte : « à la requête du nommé WESSIKE Stéphane, représenté par le sieur BALLEY Koudfjouka Abalo, demeurant et domicilié à Lomé... » ;

Attendu que l'adresse de la personne figurant à l'acte comme représentant du nommé WESSIKE Stéphane ne saurait se substituer à l'obligation faite par l'article 157 AURVE de préciser le domicile du créancier ;

Qui plus est, et surabondamment, « Lomé » représente toute une ville et ne saurait constituer une adresse ; que l'exigence de la mention du domicile du créancier implique que l'adresse de ce domicile doit figurer dans l'acte avec précision ;

Qu'en tout état de cause, le domicile du créancier saisissant ne figure pas sur l'acte de saisie ; Que ledit acte est en cela irrégulier ;

Attendu par ailleurs que la forme sociale du débiteur ainsi, la société SAHAM-ASSURANCES TOGO S.A., n'est pas non plus précisée sur l'acte de saisie ;

Qu'il est juste mis "SAHAM ASSURANCES TOGO" ;

Qu'il est constant en jurisprudence que « l'exploit de saisie-attribution qui ne comporte ni la forme, ni le siège social d'une personne qui est saisie est établie en violation de ce texte et doit être déclaré nul de même la saisie-attribution de créance à laquelle il a servi de base » (CCJA, arrêt n°17/2003 du 09 octobre 2003, Société Ivoirienne de Banques dite SIB C/ Complexe Industriel d'Élevage et de Nutrition Animale dite CIENA rec. n°2 juil. Dec. 2003, p. 19, Ohada.com/Ohadata J-04-120) ;

2



2^e ORIGINAL

ASSIGNATION EN CONTESTATION DE SAISIE
ATTRIBUTION DE CREANCES

L'an deux mil quatorze et le jeudi quatorze (14) août à 09H50'

A la requête de la société SAHAM ASSURANCE-TOGO, Société Anonyme au capital social de Un Milliard Trois Cent Millions (1.300.000.000) de francs CFA, Entreprise privée régie par le code CIMA dont le siège social est situé au 10 Avenue, Sylvanus OLYMPIO, B.P 1349 Lomé, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro RCCM : N°2006B1040 dûment représentée par son Directeur Général ;

Assistée de Maître Gagnon Y. TOBLE, Avocat à la Cour, 10, Rue de France, BP : 61170, Tél. : 22-21-10-12 Lomé - Togo ;

J'ai Me NIKABOU Yakoubou Arsène
Huissier de Justice près la Cour
d'Appel et le Tribunal de 1^{ère}
Instance de Lomé y demeurant
40, Rue Pydal Matsco 408 à 400m
de SOS Village d'Enfants, côté Sud
Tokolo Forever
Fouassigou

Donné assignation à :

1- Monsieur WESSIKE Stéphane, représenté par le sieur BALLEY Koudfjouka Abalo, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à la requête jointe au téléphone le 14 août 2014 au pré de lui, nous se trouvant en bonnagerie, il a alors signifié conformément à l'article 58 du C.P.C. par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Première Instance de Lomé l'assignation dans le journal désigné.

14/08/2014
12
Sh. 55
Je certifie
parlant à la personne de dame TAMEKLOE, département
juridique ainsi déclaré qui a reçu copie et
visé les originaux

2- La Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-TOGO S.A.) dont le siège social est à Lomé au 13, Rue du Commerce, prise en sa qualité de tiers saisi, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège où étant et parlant à la personne de dame TAMEKLOE, département

A Comparaitre le Jeudi vingt et un (21) août 2014 à huit (08) heures, du matin précises, à l'audience et par-devant Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière d'urgence conformément à l'article 49 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

Attendu en outre que le dernier alinea de l'article 157 précité ajoute ce qui suit : « L'acte indique l'heure à laquelle il a été signifié » ;

Attendu que l'acte de saisie en date du 16 juillet 2014 n'indique pas non plus l'heure à laquelle il a été signifié ;

Attendu qu'il y a donc lieu de constater que l'acte de saisie a été établi en violation flagrante des dispositions de l'article 157 AURVE ;

Qu'il y a lieu en conséquence de déclarer nulle et de nul effet la saisie-attribution pratiquée sur les comptes de la requérante le 16 juillet 2014 par les requis et d'en ordonner en conséquence la mainlevée pure et simple ;

PAR CES MOTIFS :

Et tous autres à déduire ou à joindre en temps opportun ;

Il est demandé au juge de l'article 49 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution de :

- Déclarer nulle et de nul effet la saisie-attribution pratiquée sur les comptes de la requérante le 16 juillet 2014 par le requis pour violation des dispositions impératives de l'article 157 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

- En ordonner en conséquence la mainlevée pure et simple ;

- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toute voie de recours et sans caution ;

- Condamner en outre les requis aux entiers dépens dont distraction aux profits de Maître TOBLE Y. Gagnon, avocat à la Cour, aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis à chacun copie du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA

L'HUISSIER,



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Franck NONNKPO : Rédacteur en chef
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Esso BADOU
Kossi THEMANOUE

- Salomon WILSON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Komlanvi Delali AGBOH
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

- Tél. +228 90054237
99587773
- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 35 77 66
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

M. Alberto OLYMPIO, président du Parti des Togolais:

✪ Albert AGBEKO

«Le peuple togolais est mature, on ne peut pas le duper. Il saura faire le bon choix le moment venu».

Réunis en congrès constitutif les 1^{er} et 02 Août derniers, les militants du Parti des Travailleurs (PT), le tout dernier né des formations politiques au Togo, ont plébiscité M. Alberto Olympio pour porter les couleurs du parti à la présidentielle de l'année prochaine. Malgré son manque d'expérience politique, qui sert d'argument à ses détracteurs, c'est en homme confiant que le PDG d'Axxend s'engage dans la course à la magistrature suprême. Dans cette interview accordée à la rédaction de Focus Infos M. Alberto Olympio nous dit sur quoi il compte pour faire la différence.

Focus Infos : En parfait inconnu de la population togolaise, vous vous lancez, à quelques mois de l'élection présidentielle, dans la course. Ne partez-vous pas avec un handicap de taille ?

Alberto Olympio : De quel handicap parlez-vous ? Ce n'est pas le nombre d'années passé en politique qui intéresse les Togolais. D'ailleurs, quand on voit ce que l'on a fait de notre pays pendant de longues années, je pense que les Togolais ont plus envie de voir émerger de nouvelles visions porteuses d'espérance, et dotées de forces créatrices qui libèrent l'énergie et le génie créateur du peuple. Ce que veulent les Togolais, c'est d'avoir un emploi, de sortir de la pauvreté, pouvoir se soigner dignement, dispenser une éducation de bon niveau aux enfants. C'est cela la préoccupation des Togolais, et non la compétition sur la longévité en politique. Vous savez, les Togolais sont attentifs et sensibles aux messages de paix, d'engagement dans la non-violence, et de refus de chasse aux sorcières que développe le Parti des Togolais. Nous partageons avec les Togolais un projet de société réaliste pour que 96% de nos populations ne vivent plus en dessous du seuil de pauvreté, comme c'est le cas actuellement dans certaines préfectures. Nous ne voulons plus que le patrimoine national soit dilapidé comme c'est le cas présentement avec 2 milliards de dollars qui sortent chaque année illicitement du Togo. Nous allons reconstruire le pays et remettre chaque Togolais au travail. Mon engagement, c'est de donner à chaque foyer togolais au moins un emploi. Il est temps qu'il en soit ainsi, pour le bonheur de nos populations. Savez-vous que les Togolais sont considérés dans un rapport de l'ONU comme étant les citoyens les plus malheureux au monde ? C'est une raison de plus pour que le Togolais n'apprécie pas ceux qui pratiquent

depuis des décennies une politique qui les rend malheureux. La réponse à votre question est non. Bien au contraire, j'ai des atouts. Avez-vous noté comment les Togolais ont répondu massivement à la clôture de notre congrès au grand stade de Kégué ? Avez-vous remarqué que nos délégués sont venus des 384 cantons du Togo ? C'est ainsi, parce que le Parti des Togolais promeut une politique de bon sens, pragmatique et efficace. Nous redonnons l'espoir aux populations et ils nous le rendent par la confiance. Cela constitue un atout majeur.

F I : Gilchrist Olympio hier, Alberto Olympio aujourd'hui; n'est-ce pas un handicap pour vous ?

A O : Contrairement à d'autres, je ne suis pas venu réclamer un héritage politique. Je n'ai pas dit aux Togolais que je viens faire la politique parce que je m'appelle Olympio. Je suis fier de porter ce nom, mais ce n'est pas le nom que je porte qui m'a fait réussir mes études, mais mon travail.

Ce n'est pas le nom que je porte que les multinationales qui m'ont employé ont apprécié, mais mon travail. Ce n'est pas le nom que je porte qui pousse mon entreprise à la réussite, mais mon travail et ma gestion des équipes. Tout ce que j'ai, je l'ai obtenu par le travail, par mon engagement, par ma ténacité. Je viens dire aux Togolais que j'ai une expérience professionnelle, j'ai parcouru le monde et j'y ai vu ce qui se fait de bien, j'y ai développé des amitiés et des investisseurs sont prêts à venir créer des entreprises au Togo dès que le climat des affaires sera favorable, avec l'aide de compatriotes j'ai conçu un projet de société que j'ai consigné dans un livre. J'ai une ambition pour le Togo et je viens avec une vision claire et réaliste. La politique n'est pas une question de

patronyme. La politique n'est pas une question d'ethnie. La politique c'est la vision, c'est le travail, c'est le patriotisme. Le peuple togolais est mature, on ne peut pas le duper. Il saura faire le bon choix le moment venu.

F I : Quelle relation entretenez-vous avec Gilchrist Olympio ? Vous vous êtes vus depuis que vous avez annoncé votre candidature? Comment a-t-il accueilli cette annonce ?

A O : Gilchrist est mon oncle. Comme beaucoup d'autres Togolais, il a lutté pour la liberté du peuple togolais. C'est le lieu de rendre hommage à tous les leaders de l'opposition qui ont aidé les Togolais à gagner des pans de liberté. Je suis allé faire une tournée en Europe après le congrès cela ne m'a pas laissé beaucoup de temps pour d'autres rencontres. Pour savoir comment les Togolais ont accueilli l'annonce par les délégués du parti de ma candidature à l'élection présidentielle, Il faut poser la question aux Togolais ou à toute personne dont vous voulez recueillir l'avis. Moi, je constate que les Togolais me témoignent beaucoup d'affection et de soutien.

F I : Quelle relation avez-vous avec la classe politique togolaise, notamment avec les deux blocs de l'opposition?

A O : Des relations de respect et de cordialité. Il y a un conclave en cours et nous souhaitons vivement qu'ils en sortent avec des résultats positifs pour le peuple togolais. Nous les y encourageons.

F I : On dit que vous êtes un entrepreneur prospère. Qu'est-ce qui vous a finalement décidé à vous engager en politique ?

A O : Je suis, en effet, chef d'entreprise et j'ai fait toute ma



carrière professionnelle dans le secteur privé. Je suis travailleur, pragmatique et tenace. Le Togo se trouve dans une situation économique, politique et sociale désastreuse. Des populations ont un seul repas par jour.

Les jeunes qui représentent l'avenir du pays sont sans emploi. Le secteur agricole peine à nourrir convenablement le paysan. Notre secteur hospitalier, comme le disent les praticiens, est dans un état lamentable, la justice n'inspire confiance à personne, et comme le reconnaît avec impuissance le Chef de l'Etat sortant, une minorité s'accapare toutes les richesses du pays. Vous en tant que citoyen togolais, êtes-vous satisfait de cette situation ? Après des décennies dans ces conditions, voulez-vous que cela perdure ? Pour ma part, en tant que citoyen togolais qui ne veut pas se complaire dans son confort, j'ai décidé de mettre toutes mes ressources, intellectuelles, relationnelles, de conviction et de détermination au service du peuple togolais afin d'apporter ma contribution à l'amélioration du quotidien des Togolais. J'ai déjà réalisé mes objectifs personnels dans ma vie professionnelle, je veux maintenant consacrer mon énergie au bien-être des Togolais. Il est temps !

F I : Vous êtes entouré d'une équipe jeune, pour la plupart inexpérimentés sur le plan politique. Comment comptez-vous affronter avec cette équipe, la pression de vos adversaires durant la campagne?

A O : 70% des Togolais ont

moins de 30 ans. Ces jeunes représentent une grande force sociale que l'on a toujours marginalisée et appauvrie. Ils ont entre 25 et 40 ans. Le Chef de l'Etat sortant s'est attribué le pouvoir à l'âge de 38 ans. La France a eu un Premier ministre de 38 ans, Laurent Fabius. Les jeunes togolais voient ce que les gens dits expérimentés font du pays. Oui, nous devons faire confiance aux jeunes togolais, formés et engagés qui veulent construire leur avenir et celle de leurs enfants. Ils en ont le droit, ils en ont la capacité. Nous devons les forger et les engager dans la conscience politique. C'est pour cela qu'ils sont encadrés par des hommes et des femmes expérimentés et de grande conviction qui sont dans l'aboutissement de leur carrière professionnelle.

F I : Pourquoi Alberto Olympio ne s'associe pas à un candidat de l'opposition si tant est qu'il veut œuvrer pour l'alternance ?

A O : Le Parti des Togolais développe une politique de fédération des énergies, de mutualisation des ressources. Je viens d'être investi comme candidat à l'élection présidentielle de 2015 par les délégués du parti et je tiens à porter avec honneur et résultat cette confiance.

F I : La manière dont s'organisent les élections vous rassure-t-elle ?

A O : Le pouvoir impose au peuple togolais une Constitution et des Institutions qui sapent les fondements de la dé-

(Suite à la page 7)

Orientation scolaire :

✎ Kossi THEMANO

Un système utile mais en manque de ressources

Depuis 2010, l'inadéquation entre la formation des jeunes togolais et les emplois disponibles, a poussé les autorités du pays à restructurer l'ancienne Direction de la Documentation, de l'Information et de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (DIO-SUP) devenue Centre National d'Information et d'Orientations Scolaires et Professionnelles (CNIOSP). Ce centre, malgré son importance, souffre d'un manque cruel de ressources et de personnel dans son fonctionnement, ce qui en fait un géant aux pieds d'argile.

L'ORIENTATION SCOLAIRE, UNE NÉCESSITÉ

Très souvent confondue au simple choix d'une école, d'une formation ou d'un métier, l'orientation est un processus qui permet de suivre et de guider l'apprenant jusqu'à la fin de ses études voire au début de sa carrière professionnelle. Elle a pour but d'accompagner et de faciliter la maturation vocationnelle, les choix éducatifs et professionnels des apprenants, ainsi que leur réorientation, chaque fois que de besoin, dès la seconde année du collège et ce jusqu'à l'enseignement supérieur. Selon PATAYODI Tchamayaba, directeur du CNIOSP « l'orientation est l'ensemble des opérations psychologiques et pédagogiques qui visent à aider chaque individu à faire, en connaissance de cause, des choix scolaires et professionnels compte tenu de ses capacités, de ses intérêts, de ses valeurs mais aussi des réalités de l'économie et du marché du travail »

L'orientation n'est pas automatiquement le choix d'un métier. Mais plutôt le dessin progressif de l'itinéraire, au fur et à mesure des décisions prises et des situations rencontrées, vers un emploi convenable.

Pour BLANDEYE Essotahani, psychologue de l'éducation et de la formation au CNIOSP, le choix de séries et facultés pour bon nombre d'apprenants togolais, a longtemps été une affaire des parents. « Au

Togo, la quasi-totalité des parents se disent capables d'orienter leurs propres enfants et ils le font.

Or, l'orientation scolaire et professionnelle, nécessite un bilan personnel, un bilan scolaire suivi d'un bilan de compétences et un rapport environnemental afin de mieux accompagner l'élève, l'étudiant ou le professionnel», a-t-il déploré avant d'appeler les apprenants à toujours consulter les spécialistes de l'orientation.

RÔLE DU CONSEILLER D'ORIENTATION

NAYO Ghislain est un nouveau bachelier. Nous l'avons rencontré à sa sortie d'entretien avec un conseiller d'orientation. Le futur étudiant s'est réjoui d'être enfin sorti de sa confusion. « Le psychologue a mis à ma disposition énormément d'informations sur les filières de formation. Contrairement à mes ambitions de départ, par rapport à la demande du marché de l'emploi, à mes compétences et aussi la situation socio-économique de ma famille, je réalise actuellement que je peux faire de meilleures études que ce que j'estimais», nous a-t-il confié avec émotion.

Comme Ghislain, tout apprenant a besoin de consulter un conseiller d'orientation dont l'intervention est toujours utile pour, notamment, dissiper les confusions. Le spécialiste en orientation a pour rôle de fournir les informations complètes et pertinentes aux apprenants et

à leurs parents sur les possibilités d'études et de travail et d'évaluer les aptitudes et les difficultés d'apprentissage des apprenants. Mais, il doit d'abord permettre à l'apprenant d'aujourd'hui de prendre conscience de ses capacités, ses goûts, ses intérêts et motivations.

LE CNIOSP, UN OUTIL AU SERVICE DE L'HARMONISATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Le CNIOSP est situé dans le quartier des Etoiles dans l'enceinte de la Direction des Examens et Concours et de la Certification, à côté de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Conformément à l'arrêté n°087/MEPS/CAB/SG du 26 août 2010 portant réorganisation interne du Ministère des Enseignements Primaires et Secondaires, le CNIOSP a pour rôle d'impulser, de mettre en œuvre, de contrôler et d'évaluer la politique de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Il est en outre chargé de la prise en charge des élèves en situation d'inadaptation scolaire.

Autrefois connu sous le nom de Direction de l'Information et de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (DIOSUP), le CNIOSP comprend deux divisions: celle de l'information et de la documentation et celle de la production. Selon PATAYODI Tchamayaba, la première est chargée d'animer, de coordonner et d'évaluer les activités d'orientation afin de collecter, traiter et mettre à la disposition du public la documentation sur les enseignements et les formations professionnelles de tout ordre et de tout niveau. La division de la production, quant à elle, est formée de la section information



scolaire et professionnelle qui procède à des enquêtes ayant pour objet l'élaboration des monographies scolaires et professionnelles.

Le CNIOSP fonctionne en collaboration avec l'ensemble du système éducatif, notamment le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), le METFPI (Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Industrie), l'ANPE (Agence National Pour l'Emploi), la Chambre du Commerce et d'Industrie et des structures d'accueil des enfants en difficultés. Il appuie également techniquement la DAAS (Direction des Affaires Académiques et de la Sclarité) pour l'orientation et la réorientation des bacheliers et des étudiants.

L'orientation des élèves après leur réussite au BEPC et au BAC, l'entretien d'aide psychologique puis l'information et la sensibilisation dans les établissements scolaires et professionnels sont les moyens d'action du CNIOSP.

LE CNIOSP, UNE STRUCTURE AUX MOYENS TRÈS LIMITÉS

Le CNIOSP est un maillon essentiel dans la formation et dans l'emploi des nouveaux diplômés.

Pourtant, ce centre ne dispose pour tout le Togo que d'une trentaine de conseillers d'orientation-psycho-

logue, soit un spécialiste d'orientation pour 7000 élèves. La majorité des conseillers sont des diplômés de l'école de psychologie à l'Université de Lomé mis à la disposition du Centre par le Programme National de Volontariat (PROVONAT). « Un tel centre est d'une importance capitale pour l'émergence d'un pays. Il doit être décentralisé sur toute l'étendue du territoire avec des conditions de travail adaptées aux visions du pays. Au Sénégal par exemple, il y a en moyenne un conseiller en orientation pour 497 élèves », déplore un inspecteur de l'enseignement supérieur.

Pour M. PATAYODI Tchamayaba, malgré l'état actuel du centre, les parents d'élèves et étudiants doivent d'abord se l'approprier. « Il est vrai que contrairement au centre d'orientation de référence de Dakar, le nôtre a énormément de manquements. Néanmoins, aujourd'hui, les services du centre d'orientation du Togo sont complètement gratuits et disponibles à tous. Pour l'atteinte de la vision Togo 2030 ainsi que l'adéquation entre la formation et l'offre du marché de l'emploi, il est impératif que chaque apprenant togolais se fasse suivre par notre service », a-t-il déclaré.

Plus de 21000 apprenants ont déjà profité des services de ce centre mais l'affluence demeure timide.

M. Alberto OLYMPIO, président du Parti des Togolais:

(Suite de la page 6)

mocratie. Nous le savons. Tout est mis en œuvre par le régime pour confisquer le pouvoir. Le régime a unilatéralement fait sauter la limitation de mandat. Il impose une élection présidentielle à un tour. Il refuse le droit de vote aux Togolais de la diaspora. Il manipule les organes de gestion des élections. Tout cela nous le savons et nous le dénonçons. Mais nous rappelons que ces manigances étaient déjà en œuvre en 2005 et en 2010, et

pourtant le peuple togolais a refusé d'accorder sa confiance au régime qui a dû faire usage de la force brutale par moment pour conserver le pouvoir. Le régime vient une fois de plus prouver sa duplicité et sa volonté à ne pas accepter les réformes, qui sont pourtant indispensables. Dans tous les cas nous ferons ces réformes une fois que le peuple nous aura donné sa confiance. **C'est pour cela que nous mettons notre énergie dans la pré-**

paration des élections afin de battre le pouvoir à son propre jeu. Et nous serons en mesure de prouver notre victoire. La politique de la chaise vide n'est pas à notre programme et nous ne voulons pas disperser nos énergies dans des luttes incertaines ou des hésitations.

F I : On dit que vous avez participé à la victoire d'Ibrahim Boubakar Keita (IBK) au Mali et que vous allez mettre votre

expérience dans la compilation des résultats du scrutin à la disposition de l'opposition.

A O : Le pouvoir en place n'a pas toujours laissé de bons souvenirs au peuple togolais durant les élections, tant la violence est mise en jeu. Peu importe le cocktail que le régime nous servira en 2015, avec ou sans violence d'Etat, nous serons extrêmement attentifs à la conduite des élections pour faire capoter

les fraudes, ou les contourner, que le pouvoir ne manquera pas d'orchestrer. Ils peuvent mettre des amis pour contrôler la CENI, cela n'a qu'une importance relative. L'essentiel, c'est notre capacité à détenir les résultats issus des urnes. En effet, comme vous laissez deviner, je suis un expert en informatique et télécommunications. Croyez-moi, nous avons les solutions, et surtout la volonté, pour prouver les résultats.

Programme de soutien aux microprojets communautaires :

✪ Franck NONNKPO

15 microprojets réalisés en 2013 pour un montant de 1.325.000.000 FCFA

Le 23 août dernier, 29 communautés, futures bénéficiaires d'infrastructures communautaires de base, ont signé avec le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, à travers l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB), une convention à Notsè, environ 100 km au nord de Lomé. Ces communautés sont issues de 19 préfectures réparties dans les 5 régions économiques du Togo.

La cérémonie de signature, intervient dans le cadre du Programme de Soutien aux Microprojets Communautaires (PSMICO), exécuté par l'ANADEB, bras opérationnel du Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement à la Base (PNDB).

La convention porte sur la construction de 45 salles de classes équipées de 1320 tables-bancs, de 23 blocs latrines, de 2 unités de soins périphériques, de 32 hangars de marché, de 5 magasins, de 3 forages, de 3 maisons des jeunes etc., soit un total de 131 unités d'infrastructures pour un montant de 1 703 740 000 FCFA.

« Aucune localité ne sera oubliée... Nous allons couvrir tout le territoire », a déclaré Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes qui, au passage, a appelé les bénéficiaires au respect de leurs engagements dans le cadre de cette convention.

En effet, selon les termes de la convention, les communautés bénéficiaires s'engagent à contribuer en matériaux locaux et en main d'œuvre aux travaux de

construction et à l'entretien des ouvrages.

Le PSMICO: un programme ambitieux

Démarré en 2009, Le PSMICO répond au souci du gouvernement de juguler les effets de la crise socio politique des années 90-2000, crise ayant pour conséquence la rareté des financements en faveur du développement notamment des communautés à la base. D'autre part, il constitue une solution au délabrement des infrastructures socio-communautaires existantes et une réponse au déficit de concertation entre les principaux acteurs de développement à la base.

Le programme vise à mettre en place des infrastructures socio-économiques et collectives de base dans les communautés du Togo en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Plus spécifiquement, le programme vise à responsabiliser les Comités de Développement à la Base (CDB) dans la gestion de leur développement; construire et ou réhabiliter les infrastructures de base au sein des communautés à la base; accompagner les communautés dans la gestion durable et l'appropriation des ouvrages.

Les bénéficiaires du PSMICO

sont les communautés rurales et les communautés urbaines et périurbaines pauvres. Elles sont choisies selon plusieurs critères: la pertinence des demandes exprimées; la faisabilité des actions; l'organisation et la capacité de participation de la communauté; l'équité entre les différentes régions et préfectures; l'existence d'autres programmes du Ministère pour une synergie d'action.

« En général, ce sont les communautés elles-mêmes qui expriment le besoin. Quand ces communautés sont organisées en Comité de Développement, elles font des diagnostic participatifs et posent des plans d'actions de développement dans lesquels figurent des priorités. Et sur cette base, les communautés expriment leurs besoins à l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base. Une autre manière d'accéder à ce programme, c'est à travers l'existence d'autres programmes, par exemple le programme des plateformes multifonctionnelles. Quand nous allons installer une plateforme dans une localité et que dans le processus nous constatons que dans cette localité, il manque une infrastructure dont la plateforme pourra contribuer à la rentabilisation, la communauté introduit une demande pour bénéficier de cette infrastructure manquante.



Poignée de mains entre Mme Tomégah-Dogbe et le représentant d'une communauté bénéficiaire

Par ailleurs dans le cadre d'autres programmes du ministère, par exemple le Programme de Développement Communautaire (PDC), il y a beaucoup d'attentes non satisfaites. Et donc nous essayons, dans une démarche complémentaire, de voir si nous pouvons accompagner les communautés à disposer des infrastructures dont elles ont besoin», précise Mme Victoire Tomégah-Dogbé.

L'Etat, les partenaires au développement, les bénéficiaires, les entreprises et autres prestataires de services, sont les principaux acteurs du PSMICO dont la mise en œuvre est basée sur une approche participative qui passe notamment par l'identification des dynamiques et des besoins à partir de la carte de pauvreté du Togo; la contractualisation, le principe de redevabilité, le déve-

loppement de partenariat pour mobiliser les ressources, explique Mme Eléonore Katanga, Directrice des Opérations à ANADEB.

Point de la mise en œuvre de la convention de 2013

La convention de 2013 a touché 15 communautés issues de 13 préfectures des 5 régions du Togo. Au total 15 microprojets ont été réalisés correspondant à 61 unités d'infrastructures pour un coût total de 1 325 000 000 FCFA. Il s'agit de 11 hangars de type préfectoral, 26 hangars de type cantonal, 8 blocs latrines, 1 bloc administratif, 1 dépotoir, 7 magasins, 12 salles de classes, 376 mobiliers scolaires, 2 centres des jeunes, 1 forage, 1 dalot, 1 centre médico-social.

«A ce jour, les travaux sont réalisés à 98%», assure Mme Katanga

Notsè a un nouveau marché

✪ Franck NONNKPO

Situé à la périphérie Est de la ville, à quelques centaines de mètres de la Nationale n°1, le nouveau marché de Notsè, cheflieu de la préfecture du Haho, a été inauguré le 23 août dernier par Mme Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'emploi des Jeunes.

D'une capacité de 1200 places, le nouveau marché est composé de 11 hangars, 3 magasins, 1 bloc latrine, 1 bloc administratif, des voies et des espaces aménagés, des ouvrages de franchissement sur les voies d'accès. Le coût de cette infrastructure s'élève à 225.000.000 FCFA.

Le projet de construction du marché de Notsè s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme de Soutien aux Microprojets Communautaires (PSMICO), exécuté

par l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB).

«Ici à Notsè, depuis 2011, nous avons commencé la mise en œuvre de ce programme (ndlr: le PSMICO). Cela a démarré timidement avec quelques premiers hangars de marché et après l'association des femmes commerçantes du marché a souhaité qu'on augmente la capacité des hangars. Nous avons ajouté des magasins de stockage, installé des points d'eau et électrifié le marché,

témoigne Mme Victoire Tomégah-Dogbé. « Ce marché répond à l'attente des populations de la préfecture de Haho. Ce que nous notons aussi, c'est que c'est un marché vaste. Au-delà des 12000 places, nous avons vu que le besoin est plus que ce que nous avons pensé. Mais ce n'est qu'une étape; chemin faisant, nous verrons ensemble avec la communauté, avec les autorités administratives et locales, comment nous pouvons progressivement répondre aux besoins de la population. Mais on se réjouit du fait que les femmes elles-mêmes, ayant constaté qu'il n'y a pas assez de hangars, se sont organisées pour construire des hangars de fortune avec leurs propres moyens. C'est



Visite guidée des officiels dans le marché

assez encourageant », a ajouté la ministre.

Au nom de sa communauté, Togbui Agokoli IV, Chef traditionnel

de la ville de Notsè, a exprimé sa gratitude aux autorités et a promis un bon usage du joyau.

Sécurité routière au Togo : Des progrès notables, risque de reflux

✎ Esso BADOU

Après le tragique accident de Talo (localité située à l'entrée sud de la ville d'Atakpamé) ayant entraîné 48 morts et plusieurs blessés et la déclaration du chef de l'Etat Faure Essozimna GNASSINGBE faisant de l'année 2014 une année de la sécurité routière au Togo, les autorités se sont engagées dans une lutte acharnée pour le respect scrupuleux du code de la route. Port obligatoire du casque et de la ceinture de sécurité, interdiction aux véhicules transportant plus de 12 passagers de rouler entre 18 heures et 5 heures du matin, interdiction de l'utilisation du téléphone au volant tout comme au guidon, contrôle de détention du permis approprié, interdiction de la surcharge, interdiction de conduire en état d'ébriété, respect de la vitesse, interdiction aux véhicules en transit de prendre des passagers ... sont entre autres, les mesures prises par le gouvernement, et que les agents s'évertuent chaque jour à faire respecter sur les axes routiers. Le bilan après plus d'un trimestre d'application révèle une amélioration notable de la situation sur les routes. Mais l'indélicatesse de certains usagers risque de saper les efforts de tous.

Il ressort d'une rencontre organisée le 25 juillet dernier par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics et des Transports avec les transporteurs, les conducteurs et les routiers, une diminution notable des accidents de la route d'une part et des décès dus à ceux-ci d'autre part.

Selon la Direction générale des Transports, le Togo est passé en trois mois de 902 à 394 cas d'accidents, de 79 à 24 cas de décès dus aux accidents, de 1075 à 73 cas de blessés pour toutes catégories confondues d'engins. Cette situation est le résultat de la vaste offensive contre les accidents de la circulation lancée par les autorités togolaises, il ya quelques mois.

« Nous saluons la prise de ces mesures visant à réduire l'insécurité sur nos routes. L'objectif concerne aussi bien le nombre que la gravité. Nous avons été heureux de constater que la gravité surtout a baissé », se félicite M. KPEGO Otto-Günter, président de AVR (Action pour les Victimes de la Route)

« Ces chiffres éloquentes sont à mettre à l'actif des mesures prises en amont pour éviter les accidents de la route », renchérit M. Souleymane SIKAO, Directeur général des transports.

LES MESURES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces dernières années, le secteur de la sécurité routière au Togo bénéficie des actions plus ou moins courageuses telles que l'adoption du code

de la route en juin 2013, l'adoption des textes réglementaires d'application ... Elles ont été renforcées par les mesures prises en avril dernier suite au drame de Talo, par le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le colonel Yark Damehame et son collègue des Travaux publics et des Transports, Ninsao Gnofam, après une rencontre avec les organisations syndicales de conducteurs.

Pour rappel, ces mesures concernent le rétablissement des contrôles diurnes et nocturnes par la police, la gendarmerie et les agents du ministère des transports sur toute l'étendue du territoire national, l'interdiction de circulation pour les véhicules (exceptés ceux transportant des denrées périssables) assurant le transport interurbain de passagers de plus de douze (12) places et les camions remorques ou semi-remorques affectés aux transports de marchandises entre 18 heures 30 minutes et 05 heures du matin. Par ailleurs, les autocars assurant le transport de passagers sur de longues distances devront disposer de deux conducteurs pour se relayer. En outre, il est interdit à tout véhicule en transit de transporter des passagers; les camions en panne ne devront plus faire plus de 6 heures sur la route.

A ces mesures, s'ajoutent le port du casque et de ceinture de sécurité obligatoire respectivement pour les utilisateurs d'engins à deux roues et à quatre roues. Dans la même dynamique, il a été procédé à la réhabilitation des panneaux de signalisation

Ces mesures encadrées par les agents de contrôle des ministères de la Sécurité et de la Protection Civile et celui des Transports et des Travaux publics, en collaboration avec des structures de la société civile spécialisées dans la sécurité routière, visent, en amont, à réduire le nombre des accidents et celui des décès, en aval. Elles sont assorties de sanctions allant du retrait de permis à des peines d'emprisonnement. Toutefois, les autorités misent plus sur la sensibilisation pour faire respecter les mesures prises.

DES EFFORTS EN PASSE D'ÊTRE SAPÉS!

Les conducteurs de bus et de camions reconnaissent l'importance et le bien fondé de la mesure leur interdisant de rouler la nuit. Au Terminal du Sahel où nous nous sommes rendus, tous sont unanimes sur la question.

« Cette mesure nous protège contre le sommeil au volant et les braquages », reconnaît ISSIFOU, un routier nigérien. « Dans la journée, la visibilité est toujours meilleure que dans la nuit », renchérit Abdoul, un autre routier.

Si tous reconnaissent la pertinence de la mesure, il n'en demeure moins qu'elle est constamment violée par des conducteurs indélicats. Pour se faire une idée de cette pratique incivique qui pourrait se généraliser, il suffit d'emprunter la Nationale n°1. Il n'est pas rare de voir sur la route, à des heures tardives de la nuit, des véhicules interdits de circulation.

Interrogé sur la question, SAKIBOU,



conducteur de bus sur le tronçon Lomé-Sokodé, explique : « D'abord quand ils roulent la nuit, la voie est dégagée et il n'y pas beaucoup d'arrêts. La fluidité du trafic permet d'économiser le carburant. Egalement, la fraîcheur de la nuit rafraîchit le moteur ce qui permet d'éviter des pannes dues au réchauffement du moteur, pannes qui souvent se produisent lorsqu'on roule sous le soleil. En plus, en roulant la nuit, les pneus ne s'usent pas vite alors que dans la journée, la chaleur du goudron et le freinage à tout bout de champ, fatiguent les pneus et le système de freinage ».

En outre, soutient SAKIBOU, c'est le manque de passagers qui retarde le départ de certains véhicules qui se font rattraper par la nuit en cours de route. « Moi en tout cas, je fais tout pour ne pas en arriver là. Après tout, c'est ma propre vie qui est en jeu », conclut le conducteur.

Par ailleurs, on assiste ces derniers temps à un excès de vitesse sur les routes. La raison en est que les usagers se sentant suffisamment protégés par leur casque ou ceinture de sécurité, roulent à tombeau ouvert, aidés en cela par l'état des nouvelles routes qui offrent une facilité de circulation. C'est le revers de la médaille, pourrait-on dire!

Ces pratiques sur les routes tendent à saper les efforts engagés par les

autorités. D'où la nécessité d'agir au plus vite pour empêcher qu'elles se généralisent.

QUE FAUT-IL FAIRE?

Face à cette situation, de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer un contrôle plus strict et l'application des sanctions. C'est le cas de M. KPEGO, favorable à l'application de la peine d'emprisonnement.

Les autorités n'écartent pas cette possibilité mais s'inscrivent dans une démarche progressive. « Nous sommes à la phase de formation des agents chargés du contrôle routier et de la sensibilisation de la population. Nous sommes en train d'aller à petits pas vers la stricte application du code de la route ainsi que de ses textes d'application; nous y serons bientôt », confie M. Souleymane SIKAO.

Par ailleurs, afin d'éviter l'excès de vitesse sur les voies, les spécialistes des bâtiments et travaux publics proposent une adaptation des routes à leur situation géographique.

Ainsi, selon M. Charles BILAKE, Directeur Général du Groupe Immobilier ARCHE, il faut « poser des ralentisseurs sur les routes rectilignes qui traversent des agglomérations plutôt que de se fier aux seuls panneaux de signalisation qui indiquent de ralentir mais ne font pas ralentir ».

✎ La Rédaction

Le FODDET salue la nomination des juges pour enfants

Le 09 juillet 2014, par décret du Président de la République, 5 juges pour enfants ont été nommés dans cinq tribunaux du pays. Au cours d'une conférence de presse tenue à son siège, jeudi dernier, le Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET) a salué, « cet acte important » des autorités togolaises, qui témoigne de « l'engagement du pays à œuvrer pour l'accès à la justice pour mineurs ».

Pour le FODDET, cette nomination intervient à un moment où les experts de Genève et d'Addis-Abeba de la CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES ENFANTS

(CDE) regrettent qu'il n'existe qu'un seul tribunal pour enfant au Togo. Ces experts ont alors appelé le pays à redoubler d'efforts pour créer des tribunaux spécialisés.

« Le FODDET, en sa qualité d'organe de veille de l'application des différentes conventions et traités nationaux et internationaux de protection de l'enfance, apprécie donc à sa juste

valeur, l'effort fourni par les autorités togolaises avec à leur tête le Chef de l'Etat et les en remercie vivement », a déclaré M. Mack Chilé Adodo, président du FODDET.

L'organisation encourage les autorités togolaises à continuer dans cette voie afin que toutes les juridictions du pays soient pourvues en juges pour enfants.

Par ailleurs, le FODDET attire l'attention des autorités sur le fait que le pays ne dispose que d'une seule brigade pour mineurs basée à Lomé. Ce qui, selon le Forum, affecte sérieusement le respect des droits des enfants en conflit avec la loi au Togo. Le FODDET est une organisation de défense des droits de l'homme. Il regroupe plusieurs associations.

AZIAWOR Anani, formateur en entrepreneuriat :

« Notre objectif n'est pas de faire de l'argent mais d'amener la population togolaise à se prendre en charge elle-même »

AZIAWOR Anani est le genre de personnage qu'on peut appeler un touche-à-tout. Comptable de formation, il s'est rapidement mis à son propre compte. Aujourd'hui, il forme les jeunes sans emploi.

Pour aider les jeunes à sortir du cercle vicieux de l'assistanat, M. AZIAWOR met ses compétences à leur disposition. Régulièrement, il organise à leur endroit des formations à l'auto-emploi. Celles-ci couvrent des domaines variés allant de la cosmétique, la décoration, à la fabrication d'eau de javel, de détergent, ou encore de gâteau de mariage, de vinaigre, d'insecticides etc.

« Nous n'avons pas de public cible. Des coiffeuses, des fonctionnaires, des revendeuses, des gens qui font déjà quelque chose, viennent suivre nos formations ouvertes à tout le monde. Toutes les couches sociales sont représentées et les gens viennent de tous horizons. confie M. AZIAWOR. Malgré le peu de moyens dont il

dispose, la satisfaction du formateur est de voir le changement qu'il opère dans la vie de ses apprenants.

« Vu les résultats sur le terrain, les encouragements et les félicitations que nous recevons, nous disons que nous arrivons à changer le cours de la vie des apprenants. Des gens nous appellent pour nous dire qu'après notre formation, ils sont en train d'entreprendre quelque chose, d'améliorer leurs conditions de vie. Ce sont des résultats concrets, palpables qui nous donnent le courage de continuer, d'aller de l'avant », déclare-t-il.

Grâce à sa formation raconte-t-il, une revendeuse qui a déclaré plus de trois millions de perte dans l'incendie du grand marché de Lomé au début de l'année 2012, mène aujourd'hui une autre vie. En effet après ce sinistre, cette

dame a suivi une formation en décoration de voiture. Ce qui lui permet aujourd'hui de vivre grâce à son véhicule qu'elle décore et loue aux jeunes mariés.

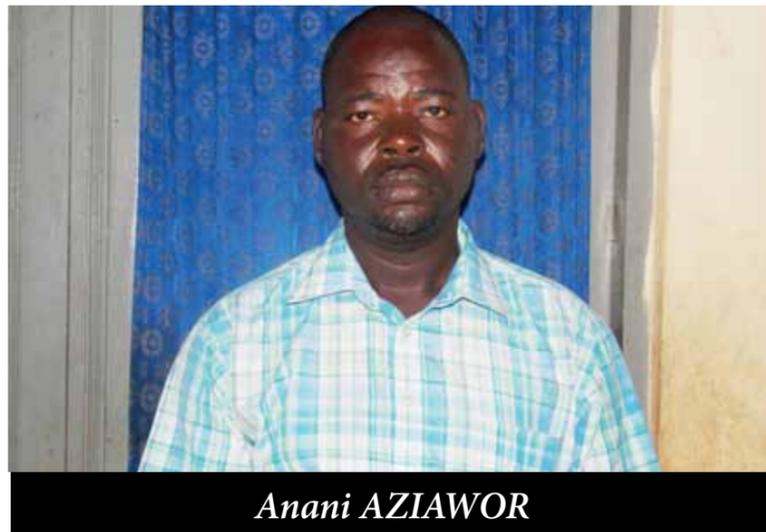
Une autre femme qui a appris la fabrication de la craie, fait de ce métier, son gagne-pain. Elle approvisionne les écoles du secteur d'Attigoué.

Les exemples d'entrepreneuriat grâce à ces formations sont légions, ce qui fait la satisfaction de M. AZIAWOR.

Le lave-carreau est l'un des produits phares de cette série de formations. Il est fabriqué à partir de dépôt de l'eau de javel. Ce produit est très apprécié par les établissements hôteliers de la place.

M. AZIAWOR estime avoir déjà formé plus d'une centaine de personnes dans plusieurs domaines.

Comme on peut s'en douter, pour ces genres d'initiatives, les difficultés ne manquent pas. Pour M. AZIAWOR, la majeure partie réside dans l'accès aux outils



Anani AZIAWOR

de la formation. L'autre difficulté se trouve au niveau des formateurs: où les trouver et comment leur faire comprendre que le plus important n'est pas de se faire de l'argent mais partager la connaissance, tendre la main à ceux qui sont dans le besoin pour qu'ils s'en sortent, explique-t-il.

Faute de moyens pour faire la publicité autour de ces formations,

M. AZIAWOR se rabat sur les églises qui, pour lui, restent la seule alternative pour informer la population.

« L'objectif n'est pas de faire de l'argent mais d'amener la population togolaise à se prendre en charge soi-même, à joindre les deux bouts », dit-il.

M. AZIAWOR est soutenu par l'ONG Ikapaléou.

Lutte contre le crime organisé:

Les forces de sécurité togolaises à l'école du FBI

R. DJAMESSIE. (Stagiaire)

La lutte efficace contre le crime organisé transnational dépend non seulement de la qualité des services d'investigations et de renseignements, mais aussi de la conduite d'actions proactives. C'est consciente de cela que l'Ambassade des Etats-Unis au Togo a initié un atelier de formation, à l'endroit des professionnels des services de sécurité togolais, sur les techniques d'enquête et de renseignement.

La formation a lieu du 25 au 30 août 2014 à Lomé et sera assurée par le Bureau Fédéral d'Investigations (FBI) des Etats-Unis. Elle a été ouverte en présence de l'Ambassadeur des Etats-Unis au Togo, M. Robert Whitehead et du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile le Colonel Yark Damehame. Elle s'inscrit dans la dynamique de la rencontre intervenue en début de mois d'août entre le Département d'Etat Américain et les Ministres de Sécurité de l'Afrique de l'Ouest sur la lutte contre le crime organisé transnational et permettra aux professionnels de la sécurité du Togo,

d'échanger et de partager les expériences de leurs homologues et formateurs des Etats Unis sur les techniques d'enquête et d'analyse, notamment la préservation de la scène de crime, le relèvement des traces indices et objets suspects sur les lieux, le recueil des renseignements et l'appel à témoignage. « Aujourd'hui avec la technologie, au même moment que nous cherchons à développer nos techniques de lutte contre le crime, les criminels aussi cherchent des moyens pour parer aux actions des forces de sécurité. Alors les experts du FBI partageront leurs expériences avec nos éléments qui

apprendront d'eux afin d'enrichir leurs connaissances et rectifier si besoin leurs erreurs dans la conduite des enquêtes à la fois dans leurs appréciations que dans leurs analyses », a déclaré le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile avant d'exhorter les participants à cultiver la curiosité pendant ces jours de formation. L'Ambassadeur des Etats Unis au Togo a, quant à lui, exprimé l'engagement et la détermination du gouvernement Américain à assister le Togo dans le domaine sécuritaire, d'où la présente formation.

« Nous travaillons étroitement avec le gouvernement togolais depuis environ deux ans dans la conduite des enquêtes dans le domaine des trafics d'ivoire, de la piraterie maritime, de la protection de la faune, le trafic d'humains...Mais l'important maintenant, c'est d'enseigner les techniques et méthodes aux enquêteurs



Photo de famille

Togolais qui disposeront désormais de moyens efficaces et légaux pour condamner les individus engagés dans le crime organisé transnational », a-t-il poursuivi.

Les Etats Unis intervient aux côtés du Togo depuis quelques années dans la lutte contre la piraterie mari-

time, le trafic des espèces animales protégées, le trafic de drogue et la traite des êtres humains ; mais aussi dans la fourniture d'équipements, de matériels et d'échange d'informations aux services de sécurité togolais.

**Vous avez besoin
d'un chauffeur ?**

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

Réglementation sur le tabac et ses produits dérivés:

✎ Franck NONNKPO

De nouveaux paquets de cigarettes sur le marché à partir du 1er septembre

Le ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur privé, a lancé le 26 août dernier à Lomé, une campagne de communication sur la réglementation sur le tabac et ses produits dérivés. Il s'agit, pendant deux semaines, d'informer la population sur le démarrage de la mise en application de la réglementation sur la commercialisation du tabac au Togo.

Cette campagne participe aux efforts de lutte contre le tabagisme au Togo.

En effet, selon la première étude nationale sur les facteurs de risques des maladies non transmissibles, réalisée en 2010, 53% de la population togolaise consomment le tabac. « Il s'agit d'une prévalence cumulative du tabac fumé, du tabac non fumé et de l'exposition à la fumée du tabac », explique Dr Agoudavi Kokou, Coordonnateur du Programme National de Lutte contre les Maladies non Transmissibles. De façon détaillée, 8, 5% des Togolais fument le tabac et exposent 33% de la population à la fumée. « Si une personne fume dans une maison, elle expose 4 autres personnes à la fumée, ce qui fait 5 fumeurs dans la maison », précise-t-il. Ces chiffres sont d'autant plus inquié-

tants que les effets néfastes du tabac sur la santé ne sont plus à démontrer. « Il n'existe pas de petits fumeurs. Les personnes fumant quelques cigarettes par jour ne sont pas à l'abri des conséquences néfastes sur leur santé », explique Mme Bernadette Légzim-Balouki, ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

Face à ces risques liés à la consommation du tabac et pour protéger la population, le gouvernement togolais a doté le pays d'une réglementation sur le tabac. Il s'agit de la loi N°2010-017 du 31 décembre 2010 relative à la production, à la commercialisation, à la consommation des cigarettes et autres produits dérivés du tabac.

« Les décrets et les arrêtés de cette loi sont disponibles. Il convient en

ce moment de passer à la mise en application de ces différents textes », souligne le ministre en charge du commerce qui invite l'administration publique, les consommateurs, les ONG, les industries et toute la population à la mise en application effective des textes.

« Le délai moratoire prévu au titre des avertissements sanitaires et autres spécifications sur le conditionnement et l'étiquetage du tabac est entré en vigueur depuis le 1er juillet 2014. Toutefois, les anciens conditionnements peuvent coexister avec les nouveaux jusqu'au 1er septembre 2014 », annonce le ministre.

En termes clairs, à partir du 1er septembre 2014, tout emballage de cigarettes et autres produits de tabac, devra porter sur 65% de la surface totale de chacune des faces principales, l'un des avertissements suivants, en Français, en Ewé et en Kabyè : « La fumée du tabac nuit gravement à la santé de l'enfant; fumer provoque le cancer du poumon; l'usage du tabac



Table d'honneur lors de la cérémonie de lancement

provoque l'impuissance sexuelle ; fumer cause une mort lente et douloureuse.

En outre des émissions nocives du tabac doivent être mentionnées sur l'un des côtés du paquet.

« Les services de contrôle de l'Etat sont instruits pour saisir et amender tous les contrevenants aux dispositions de la réglementation sur le tabac et ses produits dérivés », prévient Mme

Légzim-Balouki.

« Au-delà des saisies et des amendes, il y a des peines d'emprisonnement allant de deux mois à deux ans de prison ferme », ajoute M. Talime ABE, Directeur du Commerce Intérieur et de la Concurrency.

La campagne va consister en la diffusion de spots, de communiqués et en insertions publicitaires sur les médias et sur les panneaux publicitaires.

Le GF2D contre les violences basées sur le genre dans le secteur informel

Il ressort d'une étude réalisée en 2010 que 5,5% de jeunes filles de 9 à 18 ans sont victimes de violences sexuelles au Togo. Parmi elles, les plus exposées aux violences de toutes sortes sont celles qui évoluent dans le secteur informel, notamment les apprenties et les domestiques.

C'est pour lutter contre ces abus sexuels et contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) en général que le Groupe de Réflexion et d'Action Femme, Démocratie et Développement (GF2D), avec l'appui financier de l'UNFPA a initié une « analyse situationnelle de la lutte contre les violences basées sur le genre et de l'offre de services en matière de santé de la reproduction/planning familial/VIH auprès des centres d'apprentissage et des agences de placement de domestiques à Lomé et ses environs ».

L'objectif de cette étude, selon la secrétaire générale du GF2D, Mme GBADEGBENYON Lonlonko, est « de contribuer à créer des conditions de vie et de travail décentes, respectueuses des droits humains et exemptes de violences chez les jeunes filles apprenties et domestiques, mais aussi de nous doter d'un document d'analyse pertinent sur la situation des



jeunes filles apprenties et des domestiques sous l'angle des VBG et de la prévention des IST, la promotion de la santé de la reproduction et de stratégies efficaces de prévention ». Le rapport de cette analyse a été présenté et soumis à validation le mardi 19 août 2014 à Lomé, en présence du Directeur de cabinet du ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation qui, a rappelé pour l'occasion « l'engagement du gouvernement à lutter contre les VBG à travers l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un programme national de lutte contre les IST, les grossesses non désirées et les avortements forcés chez les jeunes

✎ R. DJAMESSIE. (Stagiaire)
filles ».

Selon Mme DOVONON Victoire, chargée de programmes

Genre et Droits Humains à l'UNFPA, l'accompagnement financier de cette institution s'explique par son désir d'inté-

grer les jeunes filles du secteur informel à ses différents programmes d'accès à la planification familiale, de lutte contre les IST et grossesses précoces et de lutte contre l'avortement ; des programmes auxquels n'avaient accès que les jeunes filles évoluant dans le secteur formel (établissements dédiés à l'éducation, centres de santé...)

D'après les études de 2010 citées plus haut, 91,9% de filles de 9 à 18 ans subissent des violences Psycho-morales, 22,5% subissent des violences institutionnalisées, 62,5% sont victimes de violences physiques et 25% connaissent des violences économiques.

www.conapp-togo.com et CONAPP-Mag, la vitrine du CONAPP

✎ Essénam KAGLAN

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a lancé mardi 19 août, son site internet ainsi que son bulletin d'information, destinés à ventiler les informations sur l'association, ses membres et le monde de la presse au Togo. Le lancement a eu lieu à la Maison de la presse en présence des représentants du ministre en charge de la Communication et du Président de l'Assemblée Nationale, du Vice-président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et d'un parterre de patrons de presse et de journalistes.

Ces deux outils d'information constituent, selon le président du CONAPP Jean-Paul Agboh-Ahouélé, la vitrine des journalistes au Togo et à l'international. « Il s'agit de s'inscrire dans la dynamique qui est la nôtre depuis avril dernier et surtout améliorer les conditions de notre profession pour mieux s'insérer dans le tissu socio économique. Nous ne pourrions pas faire tout cela sans le faire savoir ; d'où la nécessité de ce site internet et de ce bulletin d'information qui doivent servir de relais avec nos membres et assurer notre visibilité ainsi que notre crédibilité aussi bien au Togo qu'à l'international », a-t-il précisé.

A travers ces canaux de communication, le CONAPP s'ouvre au public national et international qui pourra désormais savoir qui nous sommes et pourquoi nous sommes là », a ajouté pour sa part Fabrice PETCHEZI, Secrétaire Général du CONAPP.

Outre les informations sur l'association et ses activités d'une part, et les informations sur toutes les questions touchant au milieu médiatique au Togo d'autre part, le nouveau site compte aussi faire la promotion des membres de l'association et de leurs diffé-



Table d'honneur lors du lancement

rents organes. Les visiteurs pourront désormais consulter sur le site un annuaire de tous les membres ainsi que le lien vers leurs sites internet si ceux-ci en disposent.

L'originalité du trimestriel d'information de 12 pages toutes en couleurs, CONAPP Mag, tient à son interactivité avec les lecteurs à travers certaines rubriques proposées comme « parole aux citoyens », un espace où le citoyen lambda pose ses questions ayant trait au journalisme et où la parole est également donnée aux journalistes sur un sujet d'actualité.

Le nouveau bureau du CONAPP a, depuis sa prise de fonction en avril dernier, entamé une série de réformes. Le lancement de ces deux outils d'information entre dans cette dynamique.

Partenariat Moov - Universités:

Moov - Togo investit 50 millions FCFA

50 millions de francs FCA dont 30 millions en matériels informatiques et 20 millions en chèque; c'est ce don qu'a octroyé le 14 août dernier, la société de téléphonie mobile Moov-Togo au Centre Informatique et de Calcul (CIC) de l'Université de Lomé, à travers Mlle Edwige Ségbé, Miss-Togo 2013. La cérémonie de remise s'est déroulée en présence des autorités universitaires et des responsables de la société.

Par cet acte qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre Atlantique Telecom Togo (Moov-Togo) et les Universités du Togo, l'opérateur de la téléphonie mobile entend contribuer à la modernisa-

tion de l'éducation supérieure au Togo par la promotion des Technologies de l'Information, de la Communication(TIC).

« Ce don permettra au CIC, à la rentrée prochaine, de rouvrir la salle CYSCO, de réhabiliter la salle informatique, de s'équiper en matériels didactiques et de travaux pratiques et rouvrir le cybercafé des professeurs pour leurs recherches. Cela permettra aussi aux étudiants d'avoir accès permanentement au savoir à travers internet pour accéder et étendre les frontières de leurs connaissances », a déclaré M.Gaby N'GONGO, Directeur du système d'informatique de Moov-Togo qui a, par ailleurs, exhorté les étudiants à faire bon usage des matériels reçus.

Ces matériels, a confié le représentant du Directeur du CIC, Dr TEPE Kossi, viennent à point nommé combler les besoins du CIC en matériels informatiques



.... et de chèque par la Miss-Togo 2013



Remise de matériels informatiques

devant servir non seulement aux recherches pour les étudiants, mais aussi devant permettre aux professeurs d'actualiser leurs cours.

Le lot de matériels offerts par Moov-Togo est composé de 45 ordinateurs et accessoires, des matériels de travaux pratiques (générateurs, voltmètres analogiques et

numériques, commutateurs, testeurs câbles...), des matériels de vidéo conférence, des climatiseurs... Le CIC forme en moyenne une cinquantaine d'étudiants chaque année en génie informatique et en maintenance et réseaux informatiques depuis 1998 à l'Université de Lomé.

BRIDGESTONE

PROMOTION*

du 1er Août au 15 septembre 2014

~~127143~~ FCFA TTC

89 000 FCFA TTC

205R16C
PU HILUX

N°1 MONDIAL AUX PRIX IMBATTABLES

*Dans la limite du stock disponible. Sauf poids lourds.

 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

Bd Eyadema - B.P. 332 - Lomé
Tel.: 22 23 31 00 - 98 51 30 30
cfaotogo@cfao.com


Votre Route, Notre Passion

DECOUVRIR VLISCO EN 10 POINTS

1. LE GROUPE VLISCO

Vlisco fait partie du Groupe Vlisco, comprenant quatre marques de mode textile ayant établi l'univers de l'imprimé africain : Vlisco, Woodin, Uniwax et GTP. Vlisco est la marque haut de gamme de ce portefeuille.



DESSINS
ORIGINAUX DE WAX
HOLLANDAIS



2. DESSINS ORIGINAUX

Vlisco possède un langage pictural unique dont la créativité a développé un univers véritablement coloré et original.



3. UN VÉRITABLE SAVOIR-FAIRE

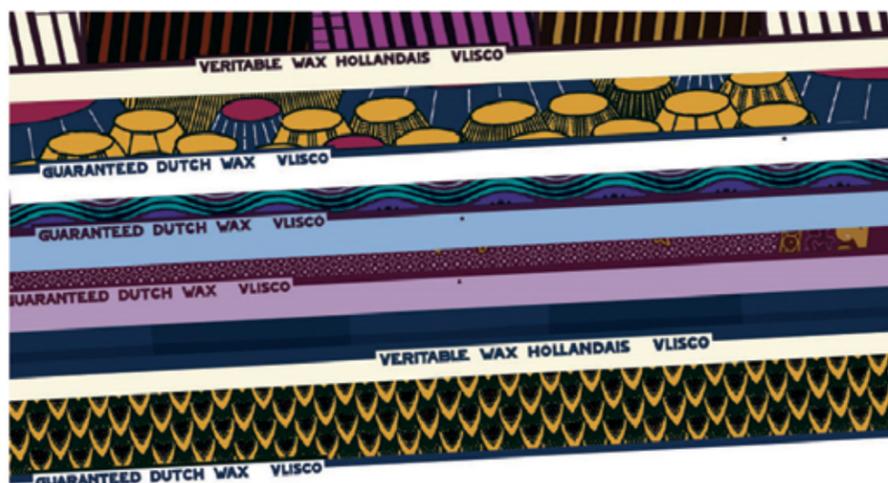
Nos célèbres techniques de fabrication constituent notre secret le mieux gardé et sont uniques au monde. Le tissu wax passe par vingt-sept étapes de traitement à la machine et à la main. Sa production nécessite deux semaines.

4. UN FESTIVAL DE COULEURS

Nous fabriquons nous-mêmes nos propres couleurs afin d'obtenir les tons les plus riches et vifs. La couleur est notre obsession.

5. VLISCO, LE VRAI, L'ORIGINAL, DEPUIS 1846

Notre héritage est unique. Il y a plus de 160 ans, nous avons créé l'imprimé africain. La sagesse que nous avons accumulée constitue la base de notre approche commerciale et novatrice.



6. LE WAX HOLLANDAIS EST VLISCO

Nos tissus se sont fait connaître sous le nom de Wax Hollandais, en référence à leur pays d'origine et la cire qui leur donne un aspect unique. Aujourd'hui, il n'existe toujours qu'un seul Wax Hollandais authentique : Vlisco.

7. UNE VÉRITABLE EXPRESSION

Porter des vêtements signifie bien plus que couvrir son corps. C'est une forme de communication individuelle et culturelle, que Vlisco maîtrise comme aucune autre marque.

8. UNE MODE ÉVOCATRICE ET SOPHISTIQUEE

Nos quatre étiquettes de produits, Wax Hollandais, Super-wax, Java et Voilà for you, possèdent chacune leur propre identité, se traduisant par des créations originales à porter en toute occasion, de jour comme de nuit.

9. LA HOLLANDE ET L'AFRIQUE, UNE HISTOIRE D'AMOUR

Vlisco séduit les hommes et les femmes d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest depuis presque 170 ans, devenant un véritable tissu social dans de nombreuses sociétés.

10. L'INNOVATION DEPUIS 1846

En combinant le caractère unique de nos dessins, couleurs, techniques et innovations, de nouveaux produits, services et univers Vlisco voient le jour.



VLISCO
SINCE 1846

Kossi THEMANO

Lomé Basket Academy Camp 2^{ème} édition: 100 jeunes Togolais à l'école de la balle orange

Depuis le 18 et ce jusqu'au 30 août 2014, 100 jeunes Togolais âgés de 12 à 18ans, recevront des cours sur les notions de base de la pratique du basket-ball. Parmi eux, 50 filles. Cette formation coordonnée par Tommy Davis, entraîneur de basket et ancien joueur de la NBA, est le fruit d'une collaboration entre l'ambassade des USA au Togo et la Ligue de Basketball de Lomé Golfe.

Sous la houlette du coach Tommy William Davis, ces jeunes basketteurs togolais suivront les pas de la légende Mickael Jordan. C'est dans le cadre de la deuxième édition de Lomé Basket Academy Camp (LBA Camp) organisée par la Ligue de Basketball de Lomé Golfe, avec le soutien et la collaboration de l'Ambassade des USA

au Togo.

Pour le président de la Ligue Basket Lomé -Golfe, Témanou Ernest, la construction d'une véritable équipe de basket-ball doit être un vrai travail de préparation, de formation et de détection des talents naissants. « Pour préparer l'avenir du Basket Ball togolais, il faut aller à la base pour que dans dix ans on puisse avoir une équipe véritablement compétitive et honorable. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur la jeunesse », a-t-il indiqué.

Au-delà de la nature sportive de ce camp, c'est également une occasion pour les jeunes bénéficiaires de se faire former en leadership, et d'être sensibilisés sur le VIH/SIDA, le virus Ebola et les opportunités d'études au pays

d'Obama. Selon David Meron, directeur de la section affaires publiques de l'Ambassade des États-Unis au Togo, ce camp s'inscrit dans un cadre diplomatique. « La diplomatie sportive des États-Unis utilise la passion universelle pour le sport, pour transcender les différences culturelles et linguistiques », a-t-il précisé.

L'ancien coéquipier de Mickael Jordan et directeur de la formation, Tommy Davis, est quant à lui, revenu sur son parcours dans la ligue professionnelle américaine de basket-ball (NBA) et a longuement suscité l'admiration et la motivation des jeunes candidats pour une carrière de joueur professionnel.

Formulant le vœu que ce projet participe à la formation de la



David MERON entouré de Ernest TEMANO et de Tommy David

relève et de futurs grands noms du basket togolais, Témanou Ernest s'est réjoui du respect de la parité genre dans ce projet sportif

qui vise la promotion d'une formation de haut niveau pour les jeunes talents togolais.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 215714 / CNSS/DG/DA-SP

COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a le plaisir d'informer le public qu'elle est propriétaire d'un immeuble sis à Baguida d'une contenance superficielle de 27ha 25a 98 ca, objet du Titre foncier n°21.583 RT issu de la fusion des titres fonciers n°s13753, 5973 et 1814.

La collectivité KPELE HLOMADI élève des prétentions de droit de propriété sur ledit immeuble et a assigné la CNSS par devant le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé qui a ordonné une expertise immobilière afin de situer le TF n° 21.583 par rapport à l'immeuble dont la collectivité KPELE HLOMADI prétend être propriétaire.

Sans attendre les résultats de l'expertise, il est revenu à la connaissance de la CNSS que la collectivité KPELE HLOMADI, estimant être propriétaire des lieux, aurait approché des éventuels acquéreurs en vue de la vente des parcelles de terrain issues du TF n°21.583.

La CNSS tient à rappeler à toute personne qui s'évertuerait ou s'aventurerait à acquérir des lots de terrain auprès de la collectivité KPELE HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car conformément aux dispositions de l'article 96 du décret foncier du 24 juillet 1906, le Titre foncier est définitif et inattaquable et confère le droit de propriété de la CNSS sur l'immeuble, objet du Titre foncier n°21.583 RT

Pour toute information, s'adresser à la SCP AQUEREBURU & PARTNERS Société d'Avocats, Juridique et Fiscal sise au 777, Avenue Kléber DADJO, Tél : 22 21 05 05, B.P. 8989.

Fait à LOMÉ, le 18 AOÛT 2014

Le Directeur
Général
Koffi Kadanga WALLA

Route d'Atakpamé 01 BP : 69 & 189 Lomé - Togo Tél : (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 50 76 52

BIA TOGO 00136280001-64
BTCI 05904200167-58
ECOBANK 7010231400063401

CCP - LOMÉ 6310002011001000
BPEC 11354150018
Diamond Bank 223004172016-68

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
ORABANK 030301892001-63

Championnat Ouest-Afrique d'haltérophilie et de culturisme «super Adjatotoa»: 8 athlètes vont représenter le Togo



Du 05 au 07 septembre 2014 aura lieu à Lomé, la première édition du Championnat Ouest-Afrique d'haltérophilie et de culturisme «super Adjatotoa». Au total 7 pays d'Afrique de l'Ouest prendront part à cette compétition. Il s'agit du Bénin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Niger et du Togo.

Huit athlètes retenus à l'issue de la phase de présélection qui a eu lieu le 20 juillet dernier à Lomé, vont représenter le Togo.

Les disciplines au menu de la compétition sont: le développé couché, le squat, le soulevé de terre, la résistance, le pozing



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À PARTIR DE CE JOUR, LES ESPACES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOE ET KARA RESTENT OUVERTS A LA CLIENTELE DE 12H A 14H 30MN DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H A 13H LES SAMEDIS.

TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.

LA DIRECTION GENERALE



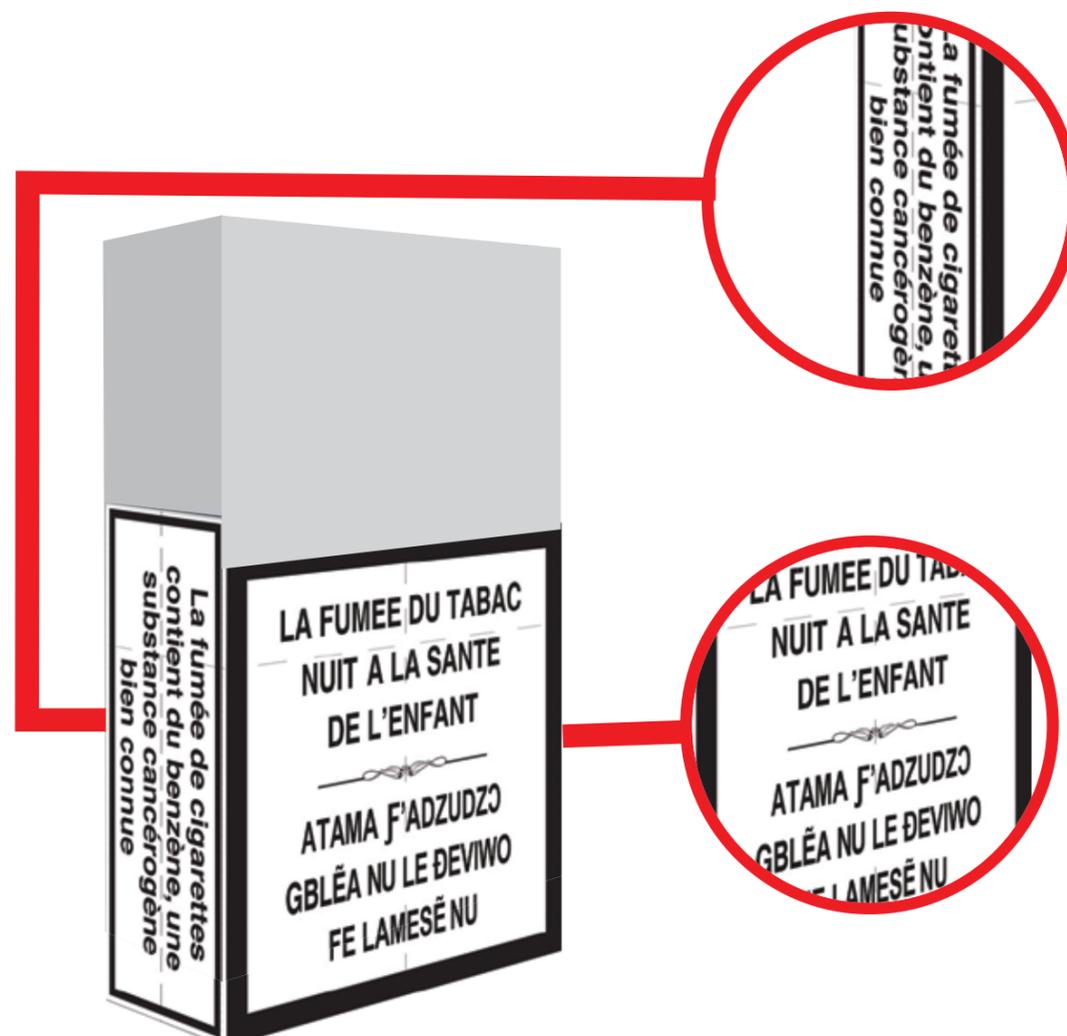
REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

Loi N° 2010-017 du 31 Décembre 2010.
Decret N°2012-047/PR du 11 Juillet 2012
portant sur les modalités d'application des normes
relatives au conditionnement et à l'étiquetage des
produits du tabac et ses produits dérivés.

A compter du 1er Septembre 2014, tout emballage de cigarettes
et autres produits de tabac devra porter:

- ▶ L'avertissement en français et en langue locale sur 65% de la surface totale de chacune des faces principales
- ▶ La mention des émissions sur l'un des cotés
- ▶ Tout contrevenant aux présentes dispositions s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur





Voilà for you By Vlisco

DES CRÉATIONS PENSÉES POUR VOUS !

Voilà près de 170 ans que Vlisco crée des tissus pour les Africaines et les Africains passionnés d'élégance. Connue et appréciée pour ses imprimés originaux, ses dessins et ses splendides associations de couleurs, la marque Vlisco vous éblouit depuis 1846 avec des produits authentiques, tels que le Wax hollandais, le Super-wax et le Java. En l'honneur de cette histoire d'amour, Vlisco lance aujourd'hui une nouvelle collection de tissus contemporains pensés pour vous.

Inspirez-vous de cette nouvelle gamme d'imprimés éclatants pour créer vos tenues mode. Rendez-vous dans votre point de vente le plus proche et visitez notre page www.vlisco.com.



VLISCO

SINCE 1846